

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

**APPROBATION DU PROCES VERBAL
DU CCAS DU 13 SEPTEMBRE 2022
2022-36**

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre, à dix-huit heures, la commission administrative dûment convoquée, s'est réunie, en session ordinaire,

Nombre de membres en exercice : onze

Date de convocation de la commission administrative : 4 octobre 2022

Présents : Ghislain de Longevialle, Sylvie Privat, Sylvie Duthel, Margot Tollet, Serge Vauvert, Peggy Lafont, Arlette Mirat.

Excusé : Christian Dufour, Flore Boncourt, Roger Chevrier, Jean-Jacques Flamar.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 13 septembre 2022.

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale après en avoir délibéré décide à l'**unanimité** d'approuver le procès-verbal du CCAS du 13 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Sylvie PRIVAT
Vice- Présidente du C.C.A.S



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à dix-huit heures, la commission administrative dûment convoquée, s'est réunie, en session ordinaire,

Nombre de membres en exercice : onze

Date de convocation de la commission administrative : 7 septembre 2022

Présents : Ghislain de Longevialle, Sylvie Privat, Sylvie Duthel, Arlette MIRAT, Margot Tollet, Peggy Lafont, Jean-Jacques Flamar, Serge Vauvert.

Excusés : Flore Boncourt, Christiane Dufour, Roger Chevrier.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Jean-Jacques Flamar, membre, assure le secrétariat de la séance.

2 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 18 juillet 2022

Vote,

Adopté à l'unanimité.

3 - Examen des dossiers de demande d'aides financières

RAPPORTEUR : Sylvie PRIVAT

Madame Sylvie PRIVAT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, donne lecture aux membres de la Commission Administrative des dossiers de demande d'aide sociale en vertu de l'article L. 123-5 du code de l'action sociale et des familles.

La commission administrative ouï l'exposé de Madame la vice-présidente et après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer à l'unanimité les aides suivantes :

Nature de l'aide demandée	Montant demandé	Montant accordé	Commentaire	Vote
Dettes de loyer	329.00 €	329.00 €	Versée au bailleur	Adopté à l'unanimité
Prise en charge restauration scolaire (du 1 ^{er} septembre au 7 juillet 2023)	523.60 €	523.60 €	Versée au gestionnaire du Lycée Louis Armand	Adopté à l'unanimité
Prise en charge restauration scolaire (du 1 ^{er} septembre au 28 février 2023)	186.50 €	186.50 €	Versée au gestionnaire des restaurants scolaires de la commune de Villefranche sur Saône.	Adopté à l'unanimité
Prise en charge restauration scolaire (du 1 ^{er} septembre au 16 décembre 2022)	222.60 €	222.60 €	Versée au gestionnaire des restaurants scolaires de la commune de Villefranche sur Saône.	Adopté à l'unanimité
Prise en charge restauration scolaire (du 1 ^{er} septembre au 7 juillet 2023)	1 657.20 €	1 657.20 €	Versée au gestionnaire du collège Claude Bernard et des restaurants scolaires de la commune de Villefranche sur Saône.	Adopté à l'unanimité
Total septembre 2022		2 918.90 €		

Le montant total des aides financières suivant le tableau ci-dessus est de 2 918.90 €.

4 - Informations obligatoires

DECISION DE LA VICE PRESIDENTE

Aucune décision depuis le CCAS du 18 juillet 2022

5 - Signature d'une convention avec l'Aire Aérée

RAPPORTEUR : Sylvie PRIVAT

Madame Sylvie PRIVAT, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente l'Association Aire Aérée implantée à Frontenas et représentée par Monsieur GUIGNIER, son président.

L'Association propose une pause récréative et préventive à destination des aînés.

L'objet de la convention est de proposer des activités nouvelles aux aînés de la commune de 70 ans et plus, permettant d'apporter un lien social par la participation à des ateliers en renforçant la confiance en soi et l'autonomie.

Les interventions de l'Aire Aérée sont définies conjointement avec le Centre Communal d'Action Sociale

Trois ateliers seront proposés en alternance :

- Café papote : temps d'écoute, de partage et de rencontre
- Atelier de Sophrologie ludique autour du rire : le bien être pour la détente
- Atelier de Sophrologie pour améliorer son sommeil et garder la forme physique et psychique

Concernant l'adhésion à l'association, le CCAS s'engage à prendre en charge, pour la période d'octobre à décembre 2022 la cotisation s'élevant à 5 € par participant.

Concernant les activités, l'association bénéficie de financements du Département du Rhône, de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de la Conférence des Financeurs, permettant ainsi sur la période d'octobre à décembre 2022 :

- De proposer gratuitement l'activité « café papote » aux participants.
- De proposer l'atelier Sophrologie améliorer son sommeil à raison de 5 séances à 30 € le cycle au lieu de 210 € sans les financements.
- De proposer l'atelier Sophrologie ludique à raison de 6 séances à 60 € le cycle, cette participation sera répartie entre les participants à hauteur de 36 € et le CCAS prenant à sa charge les 24 € restant.

Madame la Vice-Présidente, propose aux membres du conseil d'administration de conventionner avec l'Aire Aérée dans un premier temps pour la période du 6 octobre au 22 décembre 2022.

Il sera proposé de renouveler cette convention en janvier 2023, après la présentation d'un bilan de fréquentation et de satisfaction.

**Vote,
Adopté à l'unanimité.**

6 - Informations diverses et questions

- Plan canicule 2022

Sur la période de veille saisonnière du 1er juin au 15 septembre, la Préfecture a déclenché trois fois l'alerte « canicule orange ».

- Du 18 au 22 juin
- Du 18 au 23 juillet
- Du 6 au 12 août

A chaque alerte, c'est 52 inscrits sur le registre communal qui ont été contactés chaque jour par un groupe constitué de 7 bénévoles.

- Mouvements au sein du Conseil d'Administration

Monsieur Ghislain de Longevialle, Président du CCAS, indique avoir été informé du souhait de quitter le conseil d'administration du CCAS par Mme Boncourt et Mme Dufour. Les organismes qu'elles représentent ont été sollicités pour que des nouveaux membres rejoignent l'assemblée.

Pas de question.

Prochain CCAS le 11 octobre à 18h00.
Fin de la séance à 19h00

Ghislain le Longevialle
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a checkmark-like shape.

Jean- Jacques Flamar
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a checkmark-like shape.